

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTE : Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°2/2025****Date de la convocation du Comité syndical** : onze février deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : dix-sept deux mille vingt-quatre**Membres présents :**

Éric PICARD, Président,

Sébastien BLANC, David RODRIGUES, Noël LAFOURCADE, Rémi ANDRÉ, Jean-Paul ITIER, Alain RAYNALDY, Alain VIOULAC, Alexandre BENEZET, Jean-Luc CALMELLY, Georges ESCALIÉ, Benoit REVEL, Jean-Pierre COMBAL, Hubert FONTAINE, Christian POUGET, Jean-Louis ALIBERT, Patrick GAYRARD, Michel CASTANIER, Jean-Louis RECOUSSINES

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène), Lucie SALVIAC (Syndicat Mixte Lot Dourdou), Lionel FABRE, Pierre-Etienne VIGUIER, Vincent THOMAS, Guillaume CANAR.

Secrétaire de séance : Sébastien BLANC**OBJET : Changement des statuts d'Aveyron Ingénierie**

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 (Document joint à la convocation.) ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion du Syndicat Mixte Lot Dourdou à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Ainsi il convient :

- D'approuver les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération

- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Paraphe : EP

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE**, le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

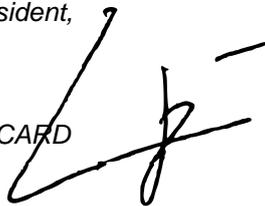
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le février 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 19 février 2025

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

Éric PICARD

